

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Synthèse des évaluations

Champ "Sciences politiques"

- COMUE – Université de Lyon (déposant)
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Lumière - Lyon 2
- Ecole normale supérieure de Lyon – ENS Lyon

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Harold Descloîtres, président du comité

Johanna Guillaume, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation

Le site Lyon - Saint-Etienne a choisi de proposer des champs correspondants aux différents domaines disciplinaires.

Le champ *Sciences politiques* forme un champ autonome, dont les formations sont réparties sur trois sites : l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Lumière - Lyon 2 et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon).

Au niveau Licence, les universités Lyon 2 et Lyon 3 proposent chacune une formation. L'une, intitulée licence *Science politique*, est rattachée à la Faculté d'Anthropologie et de Sociologie de l'Université Lumière - Lyon 2. L'autre, intitulée licence *Science politique-Droit*, est rattachée à la Faculté de Droit de Lyon 3. Elles visent à permettre aux étudiants titulaires de ces licences de disposer d'un socle de connaissances et de méthodes propres à la discipline. Elles se différencient toutefois par le fait que la licence *Science politique-Droit* se présente explicitement comme une formation bi-disciplinaire tandis que la licence *Science politique* propose une approche plus généraliste en sciences sociales reposant sur une spécialisation en science politique tout en favorisant une forte démarche de complémentarité avec les autres sciences sociales. Alors que son objectif est de procurer aux étudiants un socle de connaissances fondamentales en science sociale avec une spécialisation en science politique, la licence *Science politique-Droit*, plus académique, offre à ses titulaires des outils d'analyse des phénomènes politiques, des situations juridiques et des questions internationales.

Ces licences préparent les étudiants aux métiers de l'administration, du droit, de l'associatif et de l'humanitaire ou des médias et de la communication politique. Les étudiants peuvent également poursuivre leurs études en masters de science politique et de droit.

S'agissant des diplômes de masters, le champ *Sciences politiques* regroupe peu de formations : *Science politique* à Lyon 2, *Science politique - Relations internationales* à Lyon 3 et *Science politique* à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (en partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon). Ce dernier diplôme, uniquement composé d'une spécialité de master 2, est du reste un master suspendu.

Ces formations s'inscrivent dans un contexte socio-économique et de recherche, très porteur.

Synthèse de l'évaluation des formations

Pour le niveau Licence :

Ces cursus de licence sont adaptés à leur finalité, qu'elle vise à donner aux étudiants une formation bi-disciplinaire en science politique et en droit ou une formation plus généraliste en proposant des enseignements qui couvrent l'ensemble des spécialités de la matière. Elles proposent une palette complète des matières fondamentales habituellement enseignées dans ce type de cursus. La licence *Science politique-Droit* de Lyon 3 propose en outre une ouverture originale sur l'analyse de la dimension internationale des phénomènes politiques.

De manière générale, les architectures pédagogiques sont cohérentes et permettent une bonne progressivité. Toutefois, ces deux licences sont assez différentes quant à leur architecture. La licence *Science politique-Droit* est très encadrée puisqu'elle ne comporte qu'un tronc commun comportant pour chaque semestre une unité d'enseignement (UE) fondamentale de science politique, une autre de droit, et une UE complémentaire consacrée à l'anglais, à l'acquisition de connaissances transversales, et, en 3^{ème} année à la professionnalisation. De plus, des unités de bonification relatives à différents droits étrangers sont proposées chaque semestre et permettent d'acquérir un ou deux crédits européens. La licence de *Science politique*, quant à elle, propose une structure plus ouverte reposant sur une distinction entre des UE majeures et des UE mineures permettant une plus grande diversité des parcours étudiants tout en restant fortement ancrés dans les sciences sociales sans négliger la progressivité ; toutefois, la lisibilité globale des parcours de cette licence n'est pas toujours aisée compte tenu du fait que le dossier comporte peu d'informations sur les enseignements dispensés ne relevant pas de la science politique ; ce qui nuit à l'appréciation de la cohérence globale de cette formation.

La place de la logique de professionnalisation est très variée d'une licence à une autre. Elle demeure trop limitée dans la licence *Science politique-Droit* compte tenu du volume horaire modeste dédié au projet professionnel au sixième semestre. Tandis que dans la licence *Science politique* pas moins de quatre dispositifs complémentaires favorisent la professionnalisation. Ainsi, une UE libre d'aide à la professionnalisation proposée par l'université permet aux étudiants de préparer leur projet professionnel. De même, cette licence ouvre en L3 des options de spécialisation qui permettent de découvrir trois ensembles de métiers et de se préparer à les exercer.

La place des stages est également inégale bien que non-obligatoire dans les deux cas. Ils sont possibles sur la base du volontariat en licence *Science politique-Droit*, mais ne donne pas lieu à la validation de crédits. Dans la licence *Science politique*, une UE permet de faire un stage professionnalisant de six semaines, dans une entreprise, une administration ou une association en L2 et L3, stage qui donne lieu à rédaction d'un rapport. En outre, une UE de projet libre sur contrat peut être consacrée à une réflexion structurée sur un problème public. Notons encore que les étudiants de la licence *Science politique-Droit* peuvent constituer un portfolio de compétences.

La place réservée à l'international est également inégale. Ainsi, les choix pédagogiques, justifiés par la bi-disciplinarité de la licence *Science politique-Droit*, conduisent à ne pas permettre aux étudiants de participer aux échanges internationaux pendant la licence. Cette position justifiée soulève néanmoins un paradoxe alors que cette formation propose l'analyse des questions internationales et propose l'étude de droits étrangers. Le taux d'accueil d'étudiants étrangers y est faible (2 %). A l'inverse, la licence *Science politique* bénéficie des 26 accords particuliers signés avec des universités européennes, d'Amérique du nord et du sud, qui s'ajoutent à ceux applicables à toutes les formations de l'université. Les étudiants peuvent participer aux échanges internationaux, essentiellement en troisième année. Pour appuyer cette démarche, des enseignements disciplinaires sont dispensés en langues étrangères dans la licence, en complément des cours classiques consacrés aux langues.

Enfin, si ce n'est les aspects méthodologiques, les dossiers transmis ne permettent pas d'apprécier exactement la place de la formation par la recherche ni les liens qui pourraient exister avec des laboratoires et leurs axes de recherches.

Les effectifs attestent d'une réelle attractivité de ces formations. Elles recrutent en L1 essentiellement des étudiants néo-bacheliers. Pour la licence *Science politique-Droit*, le caractère bi-disciplinaire de cette formation facilite la réorientation des étudiants vers la licence de droit. En licence *Science politique*, il semble que les réorientations vers d'autres licences en sciences sociales soient plus aisées compte tenu de la structure de cette formation. Pour autant on manque de précisions.

Les mécanismes d'aide à la réussite sont mis en place à Lyon 3 ; il n'en est pas fait état à Lyon 2. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement sont utilisées.

Les licences du champ proposent une offre de formation en synergie avec leur territoire (la plupart des étudiants venant de la Région Rhône-Alpes). Elles proposent une offre de formation suffisamment différenciée pour se justifier chacune sur le site de Lyon. La participation de professionnels dans ces formations démontre de bonnes relations avec le tissu socio-économique. Enfin, les logiques de poursuite d'étude qui caractérisent fortement ces formations démontrent leurs liens avec le monde académique et notamment la recherche qui est au cœur des deuxièmes cycles universitaires.

Les équipes pédagogiques présentent des dimensions variées. Adaptées au volume horaire dispensé pour la licence *Science politique-Droit*, elle apparaît en revanche sous-dimensionnée pour la licence *Science politique*. Tant à Lyon 2 qu'à Lyon 3, les équipes pédagogiques se réunissent régulièrement avec, semble-t-il, des représentants des étudiants. On peut toutefois regretter de formalisation du pilotage avec notamment l'existence de conseil de perfectionnement. Par ailleurs, si une démarche d'évaluation des enseignements a été mise en place à Lyon 3, elle mériterait sans doute d'être précisée et intensifiée ; elle n'existe malheureusement pas à Lyon 2.

Le suivi des étudiants demeure largement perfectible. Le devenir des étudiants ne poursuivant pas en master n'est pas connu. Pour ceux qui poursuivent leurs études, ils demeurent majoritairement (et même à 80 % pour Lyon 3) dans leur université d'origine où ils poursuivent en master *Science politique* (26 % pour les étudiants de la licence en Science politique-Droit et près de la moitié pour les étudiants de la licence *Science politique*) ou en master *Droit* (74 % pour la licence *Science politique-Droit*), dernier chiffre qui conduit à s'interroger sur l'acquisition des bases nécessaires dans une licence bi-disciplinaire pour une telle poursuite d'études exclusivement juridiques.

Pour le niveau Master :

Les formations du champ *Sciences politiques* sont cohérentes. En effet, on trouve d'une part, une formation classique proposée par l'Université Lumière - Lyon 2, qui vise des débouchés professionnels larges ; d'autre part, des formations plus contemporaines, avec la spécialité *Asie orientale et contemporaine* de l'ENS Lyon ou encore les spécialités *Sécurité intérieure* et *Relations internationales, sécurité et défense*. Sans être originales au plan national, ces spécialités sont en revanche bien positionnées dans l'offre de formation régionale.

L'attractivité des différentes formations fait l'objet d'un bilan mitigé : on note des effectifs très disparates suivant les spécialités, parfois très faibles et parfois pléthoriques. Certaines formations ont des effectifs très bas (la spécialité *Asie orientale et contemporaine* de l'ENS Lyon et la spécialité *Histoire de la pensée politique* de Lyon 2), tandis que d'autres ont des effectifs importants pour des spécialités de mention (spécialités *Sécurité intérieure* et *Relations internationales, sécurité et défense*).

Les différentes formations ont soit, une finalité recherche, soit une finalité professionnelle. Toutefois, dans la plupart des cas, la finalité recherche semble très secondaire : elle est soit, peu renseignée, soit très peu attractive. En revanche, la professionnalisation est très satisfaisante, grâce à des enseignements assurés par des professionnels, une politique de stage ou encore des partenariats avec les acteurs du monde socio-économique.

Le souci d'internationalisation est également très marqué : l'enseignement des langues, les stages à l'étranger, les voyages d'étude ou encore les double diplômes sont autant de moyens mis en œuvre par les formations pour développer l'ouverture à l'international.

D'un point de vue pédagogique, on regrette l'absence de conseil de perfectionnement.

Enfin, l'insertion professionnelle donne lieu à une appréciation mitigée : plutôt réussie pour la spécialité *Asie orientale et contemporaine* de l'ENS Lyon, elle est à perfectionner pour la mention *Science politique - Relations internationales* de Lyon 3 et doit être précisée pour la mention *Science politique* de Lyon 2. Toutefois, de manière générale, les masters offrent des formations visant des problématiques et des débouchés contemporains.

Avis du comité d'experts

Le choix du caractère purement disciplinaire du champ *Sciences politiques* rend délicate l'appréciation de son positionnement par rapport à la politique des établissements et aux choix stratégiques qu'ils impliquent. Pour autant, on peut saluer le choix de regrouper l'ensemble des formations de sciences politiques du site, ce qui permet une vision d'ensemble de ce secteur disciplinaire.

On doit néanmoins souligner que ce champ *Sciences politiques* regroupe peu de formations.

Au niveau Licence, si dans l'environnement universitaire, ce champ semble regrouper deux licences concurrentes, en réalité elles se démarquent l'une de l'autre nettement en raison de positionnement différent : la licence *Science politique-Droit* par la place qu'elle réserve à l'étude des phénomènes internationaux, la licence *Science politique* par son articulation aux différentes sciences sociales. Chacune réalise des mutualisations avec des enseignements des licences de droit et de philosophie-droit ouvertes à Lyon 3, au travers de ses parcours bi-disciplinaires qui conduisent à mutualiser certains enseignements avec d'autres formations de l'établissement à Lyon 2. Il apparaît toutefois qu'il n'existe aucune mutualisation, ni coordination entre ces deux licences ; ce qui semble dommage car elles constituent le socle du champ *Sciences politiques*. De même, ces licences semblent ignorer l'existence d'un institut d'études politiques à Lyon.

Au niveau Master, la spécialité *Asie orientale et contemporaine* de la mention *Science politique* de l'ENS Lyon est suspendue. Il reste la mention *Science politique* de Lyon 2, qui compte trois spécialités, et la mention *Science politique - Relations internationales* de Lyon 3, qui compte trois, voire quatre spécialités selon les documents fournis. La coexistence de ces formations paraît justifiée, même si les mentions de Lyon 2 et Lyon 3 s'adressent à un même public en recrutant principalement des étudiants titulaires d'une licence en science politique (alors que la spécialité *Asie orientale et contemporaine* de la mention *Science politique* de l'ENS Lyon recrute essentiellement des étudiants diplômés de l'Institut d'Etudes Politiques). En effet, le contenu des enseignements et les débouchés varient : les formations proposées à l'Université Lyon 2 paraissent avoir un contenu plus classique et ouvrir vers des débouchés plus larges que celles proposées à l'Université Jean Moulin Lyon 3, qui sont plus spécifiques.

Compte tenu du nombre peu élevé de formations composant ce champ, on peut se demander s'il ne serait pas plus opportun d'intégrer les formations en science politique dans un autre champ plutôt que de maintenir un champ autonome.

Conclusions

Le domaine du champ est peut-être trop étroit.

Les effectifs étudiants démontrent une véritable attirance des étudiants pour les sciences politiques au sens large même si en master ces derniers sont très disparates. Les deux formations de licence présentent une évidente complémentarité qui évite l'écueil de la concurrence. La pluridisciplinarité, caractéristique de ses deux licences, donc finalement du champ, apparaît comme une chance pour les étudiants.

Les équipes de pilotage pourraient néanmoins amorcer une logique de dialogue entre elles afin de coordonner leurs efforts ; ce qui pourrait déboucher sur des mutualisations. En outre, l'intégration dans une perspective plus large « de champ » devrait permettre de développer la logique de professionnalisation. En revanche, la politique de professionnalisation au niveau Master est d'ores et déjà très dynamique.

Au niveau Licence, il en va de même d'une réflexion quant à la place des échanges internationaux qui pourrait structurer un axe majeur pour le champ *Sciences politiques* soit, à raison de partenariats déjà formalisés soit, à raison du contenu de certains enseignements. Le niveau Master témoigne, quant à lui, d'une très grande ouverture à l'international.

Enfin, même si elles n'en sont pas au même stade de développement l'appropriation des outils d'évaluation, de suivi des diplômés ou non, de l'autoévaluation seraient de nature pour les équipes à favoriser une logique de réflexion et d'amélioration continue des formations. Une plus forte formalisation des structures et des outils serait sans nul doute facteur d'amélioration sur ce point.

Observations des établissements

Université de Lyon

Campagne d'évaluation HCERES 2014/2015 (vague A)

Observations sur le rapport d'évaluation du champ « Sciences politiques »

A la demande de l'AERES (HCERES), les établissements du site Lyon Saint-Étienne ont fait le choix fort et partagé au printemps 2014 de regrouper les formations évaluable dans de grands champs disciplinaires inter établissements sans que cette démarche reflète nécessairement le travail de structuration de l'offre entrepris pour 2016-2020.

Le rapport souligne à juste titre que le champ ainsi défini est sans doute trop étroit. Compte tenu des orientations très différentes prises par les formations qui s'y trouvent (distinctes dans leurs orientations disciplinaires, leurs débouchés et leur fonctionnement), il semble que la logique de champs incite plutôt à opérer d'autres regroupements, qui ne recourent pas nécessairement les clivages disciplinaires. Il se pourrait ainsi que la cohérence des champs soit plus forte et que la visibilité de la spécificité de l'offre de formation soit meilleure en associant certaines des formations à un champ sciences sociales et d'autre à un champ sciences juridiques. Le dialogue interne au champ, auquel appelle le rapport, est déjà largement amorcé avec d'autres disciplines au sein de ces espaces (par exemple dans le cadre des composantes auxquelles sont rattachées les formations).

L'existence d'un IEP n'est pas ignorée des universités. Les liens IEP / Lyon 2 étaient étroits dès la licence au moment de la création de cette dernière. Cependant le passage de la scolarité IEP en 5 ans et le renforcement des formations en science politique à Lyon 2 ont amené à privilégier des partenariats au niveau du master. A ce niveau, les collaborations sont étroites,

tant du point de vue de la structuration de l'offre de formation que des mutualisations ou des interventions des collègues des différents établissements dans les formations.

En outre, il convient d'attirer l'attention des évaluateurs sur quelques points factuels qui apparaissent inexacts:

- la licence de Lyon 2 ne prépare pas aux masters de droit à la différence de la Licence portée par Lyon 3.
- L'ENS ne propose pas un master spécifique suspendu : la mention de master de science politique est co-habilitée Lyon 2 / ENS de Lyon et fonctionne en partenariat avec l'IEP. La gestion des spécialités de master en deuxième année est répartie entre les trois établissements, mais les étudiants peuvent accéder à toutes en passant par une première année proposée à Lyon 2. En outre, dans le cadre du prochain contrat de formation, la spécialité « Asie orientale contemporaine », portée par l'ENS de Lyon, sera dotée d'une première année de master et sera renforcée par la fusion avec la spécialité « Affaires asiatiques » de l'IEP de Lyon et positionnée dans la mention Etudes européennes et internationales.
- S'il existe des licences bidisciplinaires (avec l'histoire, l'anglais, l'économie et le droit), la majeure partie des étudiants inscrits en licence de science politique suit un cursus commun en L2. Dès lors, comme pour toutes les formations proposées à Lyon 2 lors du contrat qui s'achève, les UE majeures et mineures ne se différencient pas par le contenu disciplinaire (ici, il s'agit toujours de science politique) mais par le poids relatif accordé aux enseignements. De la même manière, en L3, l'UE majeure ne relève pas d'une autre discipline mais consiste en des enseignements professionnalisants, toujours en science politique.
- Pour les licences à contenu disciplinaires, les détails sur les détails des enseignements ont été fournis par les mentions de licence associées car il ne

s'agit pas d'enseignements spécifiques mais de cours mutualisés avec les autres mentions. Il est exact que ce schéma général d'offre de formation ne permet pas une très bonne lisibilité de l'offre de formation, ce dont il sera tenu compte dans l'élaboration du prochain contrat.

L'Université de Lyon remercie le HCERES pour les synthèses élaborées qui dressent une présentation exhaustive et critique de l'offre de formation sur l'ensemble du site. A ce titre, les rapports des comités alimentent d'ores et déjà le processus de construction de la future offre de formation engagée au niveau du site.